MAIRIE DE SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

Le Conseil Municipal vote l'éclaircissement du reboisement Péchicard.

<u>Présents</u>: Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Martine PLOYE, Elian SALANÇON, David WILLIAMS.

Absents représentés : Serge PAREDES, Marie-Ange PARERE.

Absents:, Nathalie BUSSI.

Eclaircissement du reboisement de la colline Péchicard : le Conseil municipal accepte la proposition émanant de l'ONF consistant à éclaircir les pins plantés en 1988 dans le but de reboiser la colline de Péchicard suite à un incendie. Ces travaux conduits par l'ONF seront intégralement payés par la vente du bois et le financement émanant du Fonds regroupant les mesures compensatoires versées suite à des déforestations (1 abstention).

<u>Aménagement Av.F.Mistral</u>: Une demande de subvention DETR est demandée pour financer les travaux de sécurisation de la circulation dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Frédéric Mistral, évalués à 89 000 €.

Un avis favorable est donné à la proposition du Département de déclasser la RD3 A correspondant à la rue F. Mistral, qui reviendrait à la commune (1 abstention).

<u>Climatisation du Foyer H . Gravier</u>: Pour faire des économies d'énergie et rendre plus modulables le chauffage et la climatisation du foyer socioculturel, un Fonds de concours est demandé à Nîmes Métropole pour installer un nouveau système de chauffage par pompe à chaleur d'un montant de 34 723 €

Réfection rues des Aires et de l'Horloge : Le Conseil décide de demander une aide « amendes de police » pour aider à financer la réfection des rues des Aires et de l'Horloge d'un montant de 48 000 €.

<u>Ouverture anticipée de crédits</u>: Le Maire est autorisé à engager par anticipation, le quart des crédits prévus en investissement en 2018 soit 134 386 €, en attendant le vote du prochain budget primitif 2019.

<u>Servitude de passage</u>: pour régulariser l'implantation du chemin, versant Nord de la colline de Péchicard, une servitude de passage est mise en place au profit de M. BURDIAT et Mme VANDENBORRE dans la partie communale et de la commune dans la partie privée.

<u>Traditions taurines</u>: Le Maire est autorisé à signer la convention liant la Commune et Nîmes métropole pour l'organisation de « graines de raseteurs ».

<u>ENEDIS</u>: les plans complémentaires du projet ENEDIS sont présentés au Conseil Municipal, précisant le positionnement des postes de transformation et leur mise en réseau.